



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2026 / 0211

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes  
Tél. 04.66.30.81.33  
Réf : JMC/OB/BA.2026/35

**Objet** : Convention de mise à disposition à titre gracieux du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec l'association Spark and Fuel le dimanche 26 avril 2026 de 12h15 à 13h45

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026\_01\_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

Considérant le souhait de l'association Spark and Fuel de réaliser des captations d'images sur le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition, à titre gracieux, la piste vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes, à l'association Spark and Fuel, eu égard à la promotion du site,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Spark and Fuel représentée par son président, M. Arthur LEPRETRE et dont le siège social est situé 101 Impasse de la Farigoulette - 13119 Saint-Savournin, en vue d'organiser des captations d'images le dimanche 26 avril 2026, de 12h15 à 13h45.

SLOW

## ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère promotionnel de cet événement, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association Spark and Fuel sera consentie à titre gracieux, le dimanche 26 avril 2026, de 12h15 à 13h45.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

## ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 12 4 AVR. 2026

Le président  
Christophe RIVENO

